

MaaT PHARMA
 Société anonyme au capital de 988.886,50 euros
 Siège social : 70 avenue Tony Garnier – 69007 Lyon
 808 370 100 RCS Lyon

(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE

Chers Actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-197-1 à L.225-197-3 du Code de commerce relatives aux attributions gratuites d'actions.

Etat des attributions gratuites d'actions de la Société au 16 mars 2022 :

Attributions gratuites d'actions	AGA 2020		AGA 2021	
Date d'Assemblée	9 janvier 2020		9 janvier 2020	
Date de décisions du Conseil d'Administration	10 décembre 2020		16 mars 2021	29 septembre 2021
Bénéficiaires	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées	Personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ou de ses mandataires sociaux ou membres du personnel salarié des sociétés ou groupements d'intérêt économique dont la Société détiendrait, directement ou indirectement, au moins 10 % du capital ou des droits de vote à la date d'attribution des actions concernées
Nombre total d'AGA attribuées	164.935		7.700	
Nombre total d'AGA caduques	-		-	
Nombre total d'AGA acquises	54.970		2.560	
Dates d'acquisition des AGA	- un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 10 décembre 2021 ; - un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 10 décembre 2022 ; et - le solde des AGA sera définitivement acquis à la fin de chaque mois civil suivant le 10 décembre 2022 à raison de 1/36 ^{ème} par mois le dernier jour de chaque mois, sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de la Société à la	- un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 16 mars 2022 ; - un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 16 mars 2023 ; et - le solde des AGA sera définitivement acquis à la fin de chaque mois civil suivant le 16 mars 2023 à raison de 1/36 ^{ème} par mois le dernier jour de chaque mois, sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de la Société à la fin de la	- un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 29 septembre 2022 ; - un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 29 septembre 2023 ; et - le solde des AGA sera définitivement acquis à la fin de chaque mois civil suivant le 29 septembre 2023 à raison de 1/36 ^{ème} par mois le dernier jour de chaque mois, sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de	- un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 29 septembre 2022 ; - un tiers (1/3) des AGA sera définitivement acquis au 29 septembre 2023 ; et - le solde des AGA sera définitivement acquis à la fin de chaque mois civil suivant le 29 septembre 2023 à raison de 1/36 ^{ème} par mois le dernier jour de chaque mois, sous réserve de la présence effective du bénéficiaire en qualité de salarié ou mandataire social au sein de

	fin de la période susmentionnée concernée.	période susmentionnée concernée.	la Société à la fin de la période susmentionnée concernée.
Date de fin de période de conservation	10 décembre 2023 Par exception, en cas de réalisation d'un évènement décrit au sein du paragraphe ci-dessous, la période de conservation prendra fin le 10 décembre 2022.	16 mars 2024 Par exception, en cas de réalisation d'un évènement décrit au sein du paragraphe ci-dessous, la période de conservation prendra fin le 16 mars 2023.	29 septembre 2024 Par exception, en cas de réalisation d'un évènement décrit au sein du paragraphe ci-dessous, la période de conservation prendra fin le 29 septembre 2023.
Bénéficiaires			
Salariés	86.185	7.700	3.850
Dirigeants	M. Hervé Affagard : 78.750	-	-

Par exception à ce qui précède, en cas de vente ou fusion de la Société à un prix par action égal ou supérieur à 7,084 euros, et sous réserve que la condition de présence susmentionnée soit remplie à la date de survenance dudit évènement, toutes les AGA allouées seront entièrement acquises par anticipation, immédiatement avant la réalisation dudit évènement (ou, si l'évènement se produit avant la première (1^{ère}) date anniversaire de la date d'attribution, toutes les AGA allouées seront entièrement acquises à cette date).

Attributions gratuites d'actions consenties aux mandataires sociaux de la Société durant l'année 2021 :

Néant.

Attributions gratuites d'actions consenties durant l'année 2021 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à chacun des dix salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :

Néant.

Attributions gratuites d'actions consenties durant l'année 2021 par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés à l'ensemble des salariés bénéficiaires :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, 11.550 actions ordinaires ont été attribuées gratuitement à certains salariés de la Société dans les conditions énoncées au sein du tableau présenté ci-avant.